

ARRÊTÉ N° 18/00037 /MINESUP DU

30 AOUT 2018

Portant ouverture du concours d'entrée en **Première Année du Premier Cycle** des élèves-professeurs d'enseignement Secondaire Technique de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) **Bambili** de l'Université de Bamenda pour le compte de l'année académique **2018/2019**.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n°93/026 de 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'État, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 ;
- Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre, 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2012/433 du 1^{er} Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2010/372/ du 14 Décembre 2010 portant érection de l'École normale supérieure annexe de Bambili en deux établissements de l'université de Bamenda ;
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Écoles nationale de formation et au recrutement à la Fonction publique;
- Vu le Décret n° 2010/371 of 14 Décembre 2010 portant création de l'Université de Bamenda;
- Vu le Décret n° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda ;
- Vu le Décret n° 2015/541 du 27 Novembre 2015 portant nomination du Vice-Chancellor de l'Université Bamenda;
- Vu la Décret n° 2018/074 du 29 Janvier 2018 portant nomination du Directeur de l'École normale Supérieure d'Enseignement Technique de Bambili;
- Vu l'Arrêté no 18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22/02/ 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2018-2019 ;



ARRÊTE :

Article 1er Un concours sur épreuves pour le recrutement en **1ère année du 1er cycle** de la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Technique de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique **Bambili** de l'Université de Bamenda est ouvert au titre de l'année académique **2018/2019**, dans les séries et options suivantes :

Séries	Option	Nombre de places
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	10
Génie Civil et Forestier	Bâtiments et Travaux Publics	10
	Menuiserie Ebénisterie	10
Génie Electrique	Électronique	03
	Électrotechnique	12
Génie Mécanique	Construction Mécanique	10
	Fabrication Mécanique	10
	Mécanique Automobile	10
Économie Sociale et Familiale	Industrie de l'Habillement	10
	Économie Sociale	10
Informatique	Informatique Fondamentale	10
	Technologies de l'Information et de la Communication	10
Techniques Administratives	Management de l'Information et de la Communication	11
	Comptabilité	10
	Management	09
	Marketing	09
Droit	Droit	08
Sciences Economiques	Economie	08
TOTAL		170

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes, titulaires du Baccalauréat exigé pour chaque série sollicitée, ou du GCE-AL obtenu au moins en deux matières dont la matière principale (major) de la

série, et du GCE OL obtenu en une seule session au moins en quatre matières dont la matière principale (major) de la série, la matière intitulée « Religious Knowledge » n'est pas prise en compte.

(2) Le tableau ci-dessous indique la matière principale que le candidat doit avoir validée au GCE AL pour être autorisé à compétrer :

Département	Option	Diplômes requis
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	Baccalauréat Général :C, D or E, GCE A/L in at least 2 papers among the following : Pure Maths, Applied Maths, Further Maths, Chemistry, Physics and Computer Studies, Baccalauréat Technique : F2, F3 or BT-MISE, GCE A/L Technical F2, F3 or MISE.
Génie Civil et Forestier	Bâtiments et Travaux Publics	Baccalauréat C,D,E ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Maths pures, Further Maths, Maths Appliquées, Physiques, informatique), Baccalauréat Technique F4, BT-IS, BT-Travaux Publics, BT-Architecture and related fields, GCE A/L Technical in Building Construction, GCE A/L Technical in Civil Engineering or plumbing
	Menuiserie Ébénisterie	BT-MEB, Baccalauréat C,D,E or GCE A/L in at least two of the following papers (Pure Maths, Further Maths , Applied Maths, Physics, Computer Studies), GCE A/L Technical in Woodwork.
Génie Électrique	Electronique	Baccalauréat C, D, E ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Maths pures, Further Maths, Maths Appliquées, Physiques, Chimie, Informatique) Baccalauréat Technique: F2,MISE, GCE A/L Technical in Electric Technology, Electronics or Electrotechnics or Computer Science.
	Electrotechnique	Baccalauréat C, D, E ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Maths pures, Further Maths, Maths appliquées, Physiques, Chimie) ;Baccalauréat technique : F3, BT-MEM, GCE A/L Technical in Electric Technology, Electronics or Electrotechnics or Computer Science.
Génie Mécanique	Construction Mécanique	Baccalauréat Technique in MA-MF/CM,F1, Baccalauréat Général C, D, E ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Maths pures, Further Maths , Maths Appliquées, Physiques, Chimie), G.C.E A/L Technical in Automobile Mechanics, Manufacturing Mechanics.
	Fabrication Mécanique	GCE A/L in at least two of the following papers (Pure Maths, Further Maths, Applied Maths, Physics), BAC Général E, BAC Technique F1 and BT-MF/CM(CH), A/L Technical GCE, Automobile Mechanics, Manufacturing Technology.
	Mécanique Automobile	GCE A/L in at least two of the following papers (Pure Maths, Further Maths, Applied Maths, Physics), BT-MA (Brevet de Technicien in Automobile Mechanics), A/L Technical GCE, Automechanics, Manufacturing Technology.
Économie Sociale et Familiale	Industrie d'Habillement et Modélisme	BT-IH (Brevet de Technicien en Industrie d'habillement). GCE A/L Technical in Clothing Industry and Textile Field. GCE A/ L in at least two of the following science papers (physics, chemistry, mathematics, biology).
	Économie Sociale	BT-ESF ou GCE A/L en Sciences.



Génie Informatique	Informatique Fondamentale	Baccalauréat Général :C, D or E, GCE A/L in at least 2 papers among the following : Pure Maths, Applied Maths, Further Maths, Chemistry, Physics and Computer Studies, Baccalauréat Technique : F2, F3 or BT-MISE, GCE A/L Technical F2, F3 or MISE.
	Technologies de l'Information et de la Communication	Baccalauréat Général :C, D or E, GCE A/L in at least 2 papers among the following : Pure Maths, Applied Maths, Further Maths, Chemistry, Physics and Computer Studies, Baccalauréat Technique : F2, F3 or BT-MISE, GCE A/L Technical F2, F3 or MISE.
Techniques Administrative	Management de l'Information et de la Communication	Baccalauréat G1, or GCE A/L Technical in Secretarial Studies, GCE A/L A2, A3 or A4 Series, GCE A/L in at least 2 papers among the following : Pure Maths, Applied Maths, Further Maths, Physics and Computer Studies.
	Comptabilité	Baccalauréat G2 or GCE A/L Technical in Accountancy, A2, A3 or A4, S1, S2 Series, GCE A/L in at least 2 papers among the following : Pure Maths, Applied Maths, Further Maths, Physics, Economics and Computer Studies.
	Management	Baccalauréat G1,G2 et G3, GCE A2,A3,A4 Series ou Economics, ou GCE A/L Technical in Business Studies.
	Marketing	Baccalauréat G1,G2 et G3, GCE A2,A3,A4 Series ou Economics, ou GCE A/L Technical in Business Studies.
Droit	Droit	Baccalauréat or GCE A/L in Arts and Science subjects.
Sciences Economiques	Economie	Baccalauréat B or GCE A/L A2, A3, A4 Series, GCE A/L in Economics or GCE A/L Technical in Accountancy, Management or Marketing

Article 3 : (1) Les candidats doivent être âgés de **29 ans** au plus au 1^{er} Janvier 2018.

(2) les candidats fonctionnaires d'une manière générale ne peuvent, en aucun cas, postuler en qualité de candidat externe.

Article 4 : Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une demande d'inscription dûment remplie en ligne par le candidat au site Internet <http://www.htttcuniba-edu.cm/entrance> pour obtenir le récépissé et fiche d'inscription ;
- Présentez vous a un guichet de **Express Exchange SA** pour effectuer le paiement des frais de concours, Présenter votre lettre de confirmation d'inscription et communiquer le code d'inscription figurant sur ladite lettre avant de payer. Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille (20.000) FCFA délivré par **Express Exchange SA**. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;
- une photocopie certifiée conforme d'acte de naissance et datant de moins de six (06) mois ;
- les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/AL, du Baccalauréat signés ou certifiés par les Offices compétents ;
- une photocopie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL, ou du diplôme reconnu équivalent, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (06) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par les Offices compétents. Seuls les candidats présentant le GCE/AL ou le Baccalauréat au titre de la session de 2018 pourront composer sous réserve de ces diplômes;
- un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- une enveloppe A4 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse du candidat ;
- deux photos (4x4) d'identité.

Article 5 (1) Les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent présenter soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivrés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la preuve de l'obtention de l'équivalence.



Article 6 Tous les dossiers complets doivent être déposés à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de Bambili-Bamenda, ou dans les Délégations Régionales du MINESEC, au plus tard **le Vendredi, 05 octobre 2018**.

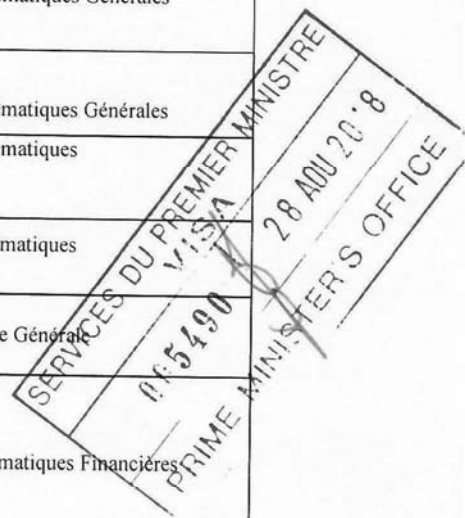
Article 7 : Le concours sur épreuves comporte :

- (1) Une épreuve écrite (Question à Choix Multiple) comptant pour 70% dans l'évaluation totale ;
- (2) Une note de l'étude du dossier comptant pour 30% dans l'évaluation totale.

Article 8 : L'épreuve écrite aura lieu le **20 octobre 2018 à 8 :00 Heures**, dans les centres suivants : **Bafoussam, Bambili, Buea, Douala, Ngaoundéré et Yaoundé**.

Article 9 : (1) Les épreuves écrites sont réparties comme suit :

Département	Option	1ere Partie (Majeur)	2nd Partie (Mineur)
Sciences Fondamentales	Mathématiques, Sciences et Technologies	Physiques	Mathématiques
Génie Civil et Forestier	Bâtiments et Travaux publics	Mécanique Appliquée F4 ou Physiques	Mathématiques
	Menuiserie Ebénisterie	Projet en MEB	Mathématiques
Génie Électrique	Electronique	Electronique ou Physiques	Mathématiques
	Electrotechnique	Electrotechnique ou Physiques	Mathématiques
Génie Mécanique	Construction Mécanique	Mécanique appliquée F1 ou Physiques	Mathématiques
	Fabrication Mécanique	Mécanique Appliquée F1 ou Physiques	Mathématique
		Mécanique Appliquée F1 ou Physiques	Mathématique
	Mécanique Automobile	Mécanique Appliquée F1	Mathématiques
Économie Sociale et Familiale	Industrie d'Habillement et Modélisme	Projet en Modélisme et Industrie d'Habillement	Mathématiques Générales
	Économie Sociale	Projet en Économie Sociale et Familiale	Mathématiques Générales
Génie Informatique	Informatique Fondamentale	Connaissance de l'Outil Informatique	Mathématiques
	Technologies de l'Information et de la Communication	Connaissance de l'Outil Informatique	Mathématiques
Techniques Administrative	Management de l'Information et Communication	Etude de cas en Secrétariat	Culture Générale
	Comptabilité	Comptabilité	Mathématiques Financières
	Management	Management	
	Marketing	Marketing	
Droit	Droit	Etude à la Citoyenneté	Culture Générale
Sciences Economiques	Economie	Economie	Mathématiques



(2) Les programmes du concours sont ceux du Baccalauréat ou du GCE/AL de chaque spécialité.

Article 10 : (1) Chaque épreuve de l'examen écrit est notée de zéro à cent. Toute note inférieure à 25/100 est éliminatoire.

(2) La note de l'étude du dossier est établie en fonction :

- de l'âge du candidat ;
- du nombre d'années passées dans le secondaire ;
- des notes obtenues au Probatoire ou au GCE/OL et au Baccalauréat ou au GCE/AL.

Article 11 : Les résultats définitifs seront publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12 : La composition du jury d'admission fait l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 13 : Les frais de concours indiqués à l'article 4 ci-dessus ne sont pas remboursables.

Article 14 : L'admission frauduleuse par non-respect de la condition de diplôme, de grade, d'âge ou d'ancienneté expose le candidat concerné à une exclusion d'office à tout moment et sans aucune forme de procédure.

Article 15 : Le Vice Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) Bambili de l'Université de Bamenda sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.



Jacques FAME NDONGO

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

